

Conseil de faculté

Résumé du procès-verbal de la séance du jeudi 14 juin, 15h15, Géopolis 2121

Accueil

Le Doyen ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

1. Ordre du jour

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal n° 145 de la séance du 03.05.2018 et de son résumé
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 04.06.2018 et de son résumé
4. Communications du Doyen
5. Communications de l'Ecole
6. Communications de la Recherche
7. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL
8. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Humanités environnementales » (succession Bourg)
9. Rapport de la Commission pour l'accès au rang de PO de Céline Rozenblat
10. Modification du règlement de faculté
11. Directive pour la procédure de promotion du corps enseignant
12. Discussion sur l'implémentation de la politique de traitement du plagiat
13. Discussion sur le soutien aux enseignants dans la gestion d'étudiants/doctorants en situation de crise
14. Divers, interpellations et propositions

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du procès-verbal n°145 de la séance du 03.05.2018 et de son résumé

Le procès-verbal et son résumé sont adoptés.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 04.06.2018 et de son résumé

Le procès-verbal et son résumé sont adoptés.

4. Communications du Doyen

René Véron communique les informations suivantes :

- La Direction a validé la nomination de Madame **Leïla Kebir** au rang de professeure associée en tourisme et économie territoriale.
- La Direction a validé la nomination de Madame **Gretchen Walters** au rang de professeure assistante en PTC en pratiques du développement.
- Frédéric Herman est nommé Doyen de la FGSE dès le 1^{er} août 2018, il renonce donc au poste de **directeur adjoint de l'IDYST**. Grégoire Mariéthoz a excepté de reprendre le mandat jusqu'au 31 décembre 2018.
- Klaus Holliger, **directeur adjoint de l'ISTE**, sera absent le semestre d'automne 2018 (congé scientifique). Michel Jaboyedoff le remplacera durant cette période.

- Les propositions des **directions 2019-2020 de l'IDYST et l'ISTE** seront votées au prochain Conseil de faculté.
- L'une des missions du Conseil est l'élection des membres des **commissions permanentes de la faculté**. Suite à l'appel à candidatures envoyé par courriel, il manque encore quelques membres, seule la Commission de l'égalité est complète.

5. Communications de l'Ecole

Stuart Lane n'a pas de communication.

6. Communications de la Recherche

Michel Jaboyedoff informe que les liens déjà existants entre l'UNIL et le Van Thuyne Research Center (VTR) à l'Okavango vont être prochainement renforcés, ceci dans l'objectif d'une plus grande visibilité des deux institutions.

7. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL

Il n'y a pas eu de CUNIL depuis la dernière séance du Conseil de faculté.

8. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Humanités environnementales » (succession Bourg)

La procédure étant en cours, ce point est traité de manière confidentielle.

Le Conseil de faculté vote à main levée et valide la composition de la Commission.

9. Rapport de la Commission pour l'accès au rang de PO de Céline Rozenblat

La procédure étant en cours, ce point est traité de manière confidentielle.

Le Conseil de faculté vote anonymement à l'aide des zappettes et préavise favorablement sur les conclusions du rapport de la Commission.

10. Modification du règlement de faculté

René Véron rappelle que le Conseil de l'école ne doit plus préaviser sur le règlement des doctorants. La Direction a proposé soit de créer une commission à part, soit d'intégrer des doctorants dans la Commission de la recherche. Lors de la dernière séance, les membres du Conseil ont rejeté la proposition d'intégrer deux doctorants dans la Commission de la recherche. Afin d'arriver à un compris, le décanat a demandé l'autorisation à la Direction que les doctorants puissent préaviser sur le règlement des doctorants et aient une voix consultative sur les autres points. La Direction a donné son accord et le décanat a reformulé la proposition de modification du règlement ; les instituts auront la possibilité de proposer des membres de différents corps permettant une meilleure représentation des groupes de recherche existants dans chaque institut.

Le Conseil de faculté vote à main levée et préavise favorablement sur les modifications du règlement.

11. Directive pour la procédure de promotion du corps enseignant

René Véron explique que la récente demande de promotion a fait ressortir l'absence d'une telle procédure en FGSE. En effet, la directive de la Direction renvoie les facultés à leur propre règlement pour les promotions de professeur associé à professeur ordinaire et de MER1 à professeur associé. Le décanat s'est inspiré essentiellement des directives de FBM et SSP, puis a constitué un groupe de travail, qui a relu, commenté et ajusté la proposition de directive.

Après des discussions concernant la méthode de classement, les membres se prononcent sur la directive pour la procédure de promotion du corps enseignant avec une catégorisation ABC, la catégorie B englobant le 2^e et le 3^e quartile. Pour qu'une promotion soit envisagée, la personne candidate doit obtenir au moins un A dans un des trois axes (recherche, enseignement, activité institutionnelle). En même temps, elle ne peut obtenir aucun C dans un des trois axes.

Le Conseil de faculté vote à main levée et donne un préavis favorable pour la directive.

12. Discussion sur l'implémentation de la politique de traitement du plagiat

Stuart Lane souhaite obtenir un préavis positif du Conseil avant de mettre à jour le memento. En cas de soupçon de plagiat, l'enseignant est responsable de convoquer l'étudiant et détermine le niveau de gravité de la faute. Il peut demander un soutien technique à l'ingénieur pédagogique ou une aide pédagogique au vice-doyen aux affaires académiques. Afin de protéger les étudiants, ils ne peuvent pas être convoqués avant ou en période d'examens. S'il y a plagiat, le dossier est ensuite transmis au vice-doyen qui convoque l'étudiant. Lors de la convocation, une troisième personne doit impérativement être présente dans la salle. Le directeur de l'Ecole présente le cas au Bureau de l'école qui classe le plagiat selon la gravité. L'étudiant reçoit la décision de la part du Décanat.

Le Conseil de faculté donne un vote consultatif à main levée et préavise favorablement sur la mise en œuvre de la politique de plagiat.

13. Discussion sur le soutien aux enseignants dans la gestion d'étudiants/doctorants en situation de crise

René Véron affiche une liste des organes de l'UNIL préparée par Rémy Freymond. Au-delà les organes existants, les enseignants peuvent en discuter entre eux et s'entraider.

Le membre, qui a proposé de traiter ce point, suggère que le prochain Décanat prenne en charge ce dossier. Il existe bien une liste des différents services à l'UNIL, mais les enseignants se trouvent démunis et isolés lorsqu'ils sont confrontés à un cas. D'autre part, le mobbing vers le bas est connu, celui vers le haut l'est moins.

René Véron approuve ; ce dossier sera repris par le prochain Décanat.

14. Divers, interpellations et propositions

La parole n'étant pas demandée, **René Véron** remercie les membres pour leur participation et clôt la séance.

La séance est levée à 17h20.

René Véron, Président